

# **Conseil Municipal PROCES-VERBAL**

## **Séance du LUNDI 17 DECEMBRE 2018 à 18h30**

**Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Maire.**

**Etaient présents :**

Cl. RAFINESQUE - J. BERNARD - B. SANCHEZ - C. ROS - F. BALBI - R. ROCHE - J. LEBEGUE - M.A. ALTIER - R. ROUX - G. MARCHAND - Th. SABATIER - B. RIGGIO - JF. TRAMIER - V. VICENTE - P. CHARLES - N. GILLET - A. DEPEYRE - Cl. COTTIN - - F. BRUNA - S. BASTET - M. LOPEZ -

**Procurations :** B. ROMANINI à R. ROCHE - A. GARCIA à B. SANCHEZ - Y. CHETTOUH à C. ROS

**Absents Excusés :** C. FAURE – B. LABARRE-LEBOUC

### **1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

M. Patrice CHARLES se porte candidat et est élu à l'unanimité.

### **2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 12 Novembre 2018.

### **3/ MODIFICATION DES STATUTS DU SICEC**

*Rapporteur : M. ROCHE.*

Accord unanime pour valider les modifications des statuts du SICEC.

### **4/ CREATION D'UN ARRET DE CAR « LE MILLENAIRE »**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour créer un arrêt de bus et le nommer « Le Millénaire ».

### **5/ DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET COMMUNAL**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Approbation unanime de la décision modificative n°3 du budget communal.

### **6/ DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Approbation unanime de la décision modificative n°1 du budget assainissement.

## **7/ APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)**

*Rapporteur : Mme ROS.*

Approbation unanime du Projet Educatif Territorial.

## **8/ TARIFS 2019 ET MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour appliquer les tarifs 2018 des salles municipales sur l'année 2019.

## **9/ TARIFS 2019 LOCATION DE MATERIEL AUX PARTICULIERS**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour appliquer les tarifs 2018 pour la location de matériel aux particuliers sur l'année 2019.

## **10/ TARIFS 2019 - REGIES SERVICES MUNICIPAUX**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour appliquer les tarifs 2018 des régies des services municipaux sur l'année 2019.

## **11/ TARIFS 2019 - REGIES SERVICES RESIDENCE PEYRAFEUX**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour appliquer les tarifs 2018 des régies des services de la résidence Peyrafeux sur l'année 2019.

## **12/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAL COMMUNAL AU SECOURS POPULAIRE**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à renouveler et signer la convention de mise à disposition d'un local situé 110 boulevard Léopold Fauritte à titre gratuit au Secours Populaire pour l'année 2019.

## **13/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAL AU COMITE DES FETES**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Mme Céline ROS, Présidente du Comité des Fêtes, ne prend pas part au vote.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à renouveler et signer la convention de mise à disposition de locaux situés rue Ramière à titre gratuit au Comité des Fêtes pour l'année 2019.

## **14/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAL COMMUNAL AU FOYER AGE D'OR**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Madame Francette BALBI, Présidente du Foyer de l'Age d'Or, ne prend pas part au vote.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à renouveler et à signer la convention de mise à disposition d'une partie des locaux communaux de la Résidence Les Balcons de Peyrafeux au Foyer de l'Age d'Or, à titre gratuit pour l'année 2019.

### **15/ ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER CADASTRE SECTION I N°286, 287, 988, 950, 955, 953 ET 1588**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour acquérir l'ensemble immobilier cadastré section I n° 286, 287 et 988 d'une superficie de 262 m<sup>2</sup> et l'arrière-cour cadastrée section I n°1588, 950, 955 et 953 d'une superficie de 316 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Jean-Marc VALLAT au prix de 320 000 €.

Monsieur le Maire précise que la gérance va être transférée par le propriétaire actuel.

Monsieur BASTET demande si la commune aura un droit de regard sur ce qu'il se fera et Monsieur le Maire lui répond dans l'affirmative. Il précise également qu'il y aura des animations de manière à donner vie au cœur du village et il indique que les Mondragonnais sont très favorables à cette acquisition.

Monsieur BASTET demande si cette acquisition peut se faire dans le cadre de l'interco. Monsieur SANCHEZ lui répond qu'elle aurait pu être sollicitée, mais elle ne l'a pas été. Monsieur le Maire ajoute que Mondragon est la commune qui a le moins transféré de bâtiments. Il ne souhaitait pas laisser partir cet ensemble immobilier.

### **16/ CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION 30 MILLIONS D'AMIS RELATIVE A LA CAMPAGNE DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Association 30 Millions d'Amis dans le cadre d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants.

Monsieur le Maire précise que la Commune avait jusqu'à présent la charge intégrale des dépenses relatives à la stérilisation des chats errants. En l'autorisant à signer cette convention avec l'association 30 Millions d'Amis, les dépenses diminueront de moitié.

### **17/ ENTREPRISES RETENUES POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE RD 26**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour retenir les entreprises COLAS, EIFFAGE et BRAJA VESIGNE dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée du village – RD 26 pour déposer une offre financière.

### **18/ DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE RD 26**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours d'un montant de 287 661.89 € HT en vue de participer au financement des travaux d'aménagement de la traversée du village RD26.

### **19/ DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AMENAGEMENT « PLACE PIQUETTE »**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours d'un montant de 454 475.86 € HT en vue de participer au financement des travaux d'aménagement d'une place « Piquette ».

Monsieur le Maire précise que le nom de la place « Piquette » n'est pas définitif. Il s'agit pour l'instant d'un nom de manière à la situer. Un nom lui sera attribué ultérieurement.

## **20/ MODIFICATION DU FONDS DE CONCOURS RELATIF AUX TRAVAUX DU GYMNASSE**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter un complément de 17 500 € HT à la demande de fonds de concours attribué à l'opération d'aménagement du gymnase.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de travaux supplémentaires sur l'étanchéité des goulottes.

## **21/ INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (M. PEYRON)**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à instaurer un Droit de Préemption Urbain sur la totalité des zones urbaines (U) et zones d'urbanisation future (AU) du PLU de la Commune et lui donner délégation pour exercer au nom de la Commune, les droits de préemption urbain, sur la totalité des zones urbaines (U) et zones d'urbanisation futures (AU) du Plan Local d'Urbanisme.

## **22/ CONVENTION POUR LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE ISSU DU PROGRAMME « ECONOMIES D'ENERGIE DANS LES TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV) AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention pour la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie issu du programme « Economies d'Energie dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme.

Monsieur SANCHEZ précise que ce sont des mesures environnementales.

## **23/ PERSONNEL – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS 2019 : SERVICE TECHNIQUE**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour recruter un adjoint technique non titulaire à temps complet au sein des services techniques pour une durée de 3 mois à compter du 2 janvier 2019.

## **24/ PERSONNEL – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS 2019 : SERVICE ANIMATION**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour recruter un adjoint d'animation non titulaire à temps complet au sein du service animation pour une durée de 3 mois renouvelable à compter du 7 janvier 2019.

## **25/ PERSONNEL – CREATION DE POSTE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour créer un poste d'adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet suite à l'avancement de grade d'un agent titulaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## **26/ MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL A LA CCRLP**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour autoriser la mise à disposition d'un agent communal à la Communauté de Commune Rhône Lez Provence, dans le cadre du transfert des compétences optionnelles « constructions, entretien, et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement élémentaire et préélémentaire d'intérêt communautaire », pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, et pour 322 heures par an.

## **27/ RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL A LA CCRLP POUR 2019**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent communal à la CCRLP pour l'année 2019 et pour 500 heures, dans le cadre du service commun « action jeunesse ».

## **28/ CONVENTION DE SUIVI RUCHER MUNICIPAL**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de suivi de rucher municipal avec Monsieur Cyril AGERON, apiculteur domicilié à Mondragon.

## **29/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

- Arrêté décidant de la révision du loyer d'un bien communal :  
L'emplacement de parking n°5 loué à madame Patricia VAILLER est porté à 41.54 € à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.
- Arrêté décidant de la location d'un bien communal :  
L'emplacement de parking n°1 est loué à Madame Patricia JULIEN à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018, pour un loyer mensuel de 40 €,

## **30/ ENTREPRISE RETENUE DANS LE CADRE DE TRAVAUX SUR LA MAISON CADASTRÉE SECTION I N° 982**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour retenir l'entreprise John PILATE pour la réalisation des travaux de restauration pour un montant 46 989.00 € HT et l'entreprise SARL BOUVIER Laurent, pour les travaux de menuiseries pour un montant de 6 800.00 € HT dans le cadre de travaux de restaurant sur le bâtiment cadastré section I n°982.

La séance est levée à 19 h 45.

**Fait à MONDRAGON, le 18 Décembre 2018.**

**Le Maire,  
Christian PEYRON.**

**Le Secrétaire de séance,  
Patrice CHARLES.**